

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
FREIX ANGLARDS - Commune

Séance du vendredi 10 juillet 2026

Délibération N° DE_051_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 01/07/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Patrice FALIES.

Présents : Patrice FALIES, Pierre MAYENOBE, Morgane LAFON, Joël DE MARTINO, Jean-Pierre FAU, Céline KIESOW, Waila FIEVET, Charlotte MOISY, Jeffrey LAMOUROUX, Claudine PANIS

Représentés : Cédric ARNAL représenté par Jean-Pierre FAU

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jeffrey LAMOUROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DECISION MODIFICATIVE CORRECTION COMPTE 775

Vu le code des collectivités territoriales,
Vu la nécessité de changer certaines imputations sur les comptes :

Mr le Maire explique à son conseil municipal que le compte 775 n'est plus ouvert et qu'il faut à la demande de la perception transférer les écritures qui ont été faites dessus.

Une décision modificative doit être prise :

Recette de fonctionnement : 775 : - 4000 €
Dépense de fonctionnement : 023 : - 4000 €
Recette d'investissement : 021 : - 4000 €
Recette de 024 : + 4000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter "pour" et décide que le maire sera chargé de l'exécution de la présente.

Patrice FALIES
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jeffrey LAMOUROUX
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 15/07/2026
Date de réception de l'AR: 15/07/2026

015-211500723-DE_051_2026-DE
A G E D I

DE_051_2026